

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le jeudi vingt-cinq mars à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard, en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire. Afin de respecter le caractère public, la séance est retransmise en direct sur la page Youtube de la commune via le site internet.

**Secrétaire de séance** : Sylvain ROBERT.

**Présents** : Laurent PRIZÉ, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Anne BERTHELÉ, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIENO, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN.

**Excusés** : David MAURUGEON (pouv. à Florence HUGUENIN), Nathalie LE DÉVÉHAT (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC), Aurélie de la MOTTE ROUGE (pouv. à Bertrand MARCHERON), Nadia MEZIANI.

**Absent** : Jérôme MARQUET.

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 18 février 2021.

### TAUX D'IMPOSITION POUR 2021 - APPROBATION DES TAUX

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La suppression de la Taxe d'Habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux à compter de 2021.

Le Taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties se composera :

Taux départemental de TFPB :	19,90 %
Taux communal de TFPB :	+ 15,00 %
Nouveau taux de TFPB	= <b>34,90 %</b>

La Taxe d'Habitation reste applicable sur les résidences secondaires (THRS). Le taux de 13,63 % est gelé de 2020 à 2022.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est 41,31 %. Ce taux ne doit pas augmenter plus que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal se prononce pour le vote des taux 2021 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à **34,90 %**, soit le taux communal 2021 (15 %) additionné au taux départemental 2020 (19,90 %) ;
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à **13,63 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à **41,31 %**.

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement telles que présentées ci-dessous.

#### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes à 2 815 568 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre

budgétaire et par nature, s'appuie sur :

- ⇒ des charges à caractère général en augmentation du fait des options levées sur le marché Enfance – Jeunesse, de l'entretien de l'Espace Naturel Sensible et de la maintenance obligatoire des bâtiments et équipements ;
- ⇒ des charges de personnel en augmentation suite au recrutement de 1.20 ETP (Equivalent Temps Plein) : de 0.5 ETP pour l'entretien des locaux et l'augmentation des effectifs au service périscolaire, de 0.20 ETP au service Espaces Verts et de 0.5 ETP au service administratif. Augmentation générale de la masse salariale dû au "Glissement Vieillesse Technicité" applicable en 2021 ;
- ⇒ une stabilisation des participations aux organismes de regroupement et aux associations ;
- ⇒ une stabilisation des produits des services avec des effectifs au restaurant municipal et à la garderie en augmentation mais qui fluctuent en fonction de la pandémie ;
- ⇒ une hausse des produits de la fiscalité par rapport au budget 2020 due à la dynamique des bases malgré le maintien des taux d'imposition ;
- ⇒ une diminution des dotations par rapport au budget primitif 2020 du fait d'un écrêtement de la "Dotation Globale de Fonctionnement".

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 1 493 890,95 € dont 346 360,98 € de dépenses non réalisées sur 2020.

Elle comprend :

**A- QUATRE OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT :** dépenses pour un total global 925 315,95 €, dont 690 281,71 € de nouvelles dépenses :

- N° 550 : Pôle Enfance - Jeunesse : 149 300 € dont 31 493,29 € de restes à réaliser ;
- N° 553 : Mises aux normes ADA'P des bâtiments publics : 8 690 € dont 8 682,94 € de restes à réaliser ;
- N° 555 : Court couvert de tennis et club house : 751 625,95 € dont 194 183,01 € de restes à réaliser ;
- N° 556 : Renouvellement Urbain rue Pierre Texier : 15 700,00 € dont 675,00 € de restes à réaliser.

**B- LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISÉS EN OPÉRATIONS :**

**Chapitre 20 :** pour 111 170 € dont le lancement de l'étude sur l'extension urbaine et l'entrée de la ville pour 70 000 € et l'étude sur la mise en conformité du restaurant scolaire et de la garderie municipale pour 25 000 € ainsi que la mise à jour et l'acquisition de logiciels.

**Chapitre 21 :** acquisitions, aménagements, installations et agencements pour 289 655 € dont 98 806,74 € de restes à réaliser 2020, dont :

- Travaux d'entretien de bâtiments pour 120 940 € dont la clôture entre les deux écoles Gérard Philippe ; réfection des chéneaux de la salle des Courtines, la réfection de la cheminée/verrière de Espace Évasion Bernard Douard ainsi que la terrasse du logement du gardien.
- Finalisation du réseau informatique et téléphonique pour 37 770 €.
- Signalétique des voiries et bâtiments pour 12 700 €.
- Plan numérique subventionné pour les écoles pour 39 200 €.
- Matériels et mobiliers divers pour les services, les écoles, les associations pour 48 545 €.

**C- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 13 :** subventions et participations pour 123 994,30 € dont 15 637,30 € de restes à réaliser.

**Chapitre 20 :** Vente de terrains pour des opérations immobilières : 81 550 €.

**C- LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES comprennent :**

**Les dépenses** pour 148 750,00 € de remboursement du capital des emprunts.

**Les recettes** pour 466 792,69 € :

- Excédent de fonctionnement capitalisé dégagé au Compte Administratif 2020 pour 336 792,69 € ;
- Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2020 pour 130 000 €.

## D- LES OPÉRATIONS d'ORDRES

- **Chapitre 040** : 14 000,00 €, dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement (travaux en régie).
- **Chapitre 040** : 6 026,00 €, recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement (amortissements).
- **Chapitre 023 et 021** : Capacité d'autofinancement de 242 582,00 €.

---

### MARCHÉ DE SERVICE "RESTAURANT SCOLAIRE - PRÉPARATION ET FOURNITURE DE REPAS ET DE GOÛTERS"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de services "Restauration scolaire - Préparation et fourniture de repas et de goûters" qui est actuellement réalisé par la société ANSAMBLE, s'achevant le 31 juillet 2021.

---

### RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2021 prenant en compte toutes les modifications effectuées l'année passée.

---

### APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ESPACE DÉTENTE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal adopte le règlement d'Espace Détente proposé par la Commission Espaces verts - Biodiversité qui rentrera en vigueur le 02 avril 2021. Ce règlement sera affiché sur place, en mairie, sera consultable sur le site internet de la commune et transmis à la Gendarmerie.

---

### APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CITY STADE - RUE LOUIS GARIN

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal adopte le règlement du City stade - rue Louis Garin proposé par la Commission Sports - Vie associative qui rentrera en vigueur le 02 avril 2021. Ce règlement sera affiché sur place, en mairie, sera consultable sur le site internet de la commune et transmis à la Gendarmerie.

---

### RÈGLEMENT DU PLATEAU SPORTIF - RUE DE RENNES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal adopte le règlement du plateau sportif de la rue de Rennes proposé par la Commission Sports - Vie associative qui rentrera en vigueur le 02 avril 2021. Ce règlement sera affiché sur place, en mairie, sera consultable sur le site internet de la commune et transmis à la Gendarmerie.

---

### INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - RESTRUCTURATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS (UVE) DE VILLEJEAN A RENNES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean à RENNES.

---

### RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019 DES SYNDICATS ILLE ET ILLET ET FLUME (BVIIF)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2019 des syndicats Ille et Illet et Flume.

---

## INFORMATION

---

### Point COVID :

- Recensement des personnes isolées
  - Maison Helena
- 

AFFICHE LE : 02/04/2021  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 02 avril 2021

**Le Maire,**  
**Laurent PRIZÉ**

